



Nicox S.A.
Monsieur Jean-François Labbe
Président du comité d'audit
2405, route des Dolines
Drakkar 2 - Bâtiment D
CS 10313
Sophia Antipolis
06560 Valbonne

Lettre d'information au comité d'audit sur les honoraires et les services autres que la certification des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (articles L. 820-3 et L. 823-16 du Code de commerce)

Au Président du comité d'audit,

En application des dispositions de l'article L. 823-16 du Code de commerce, nous vous communiquons, dans la copie ci-jointe en annexe 1, l'actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 du Code de commerce relatives aux honoraires au titre de notre mission de certification des comptes et des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du comité d'audit, l'expression de nos sentiments distingués.

Marseille et Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Chassagne

Pièces jointes :

Annexe 1 : Copie de la lettre sur les honoraires L. 820-3 transmise à l'entité et devant être mise à la disposition des actionnaires



Annexe 1 : Copie de la lettre sur les honoraires L. 820-3 transmise à l'entité et devant être mise à la disposition des actionnaires



Nicox S.A.
Andreas Segerros
2405, route des Dolines
Drakkar 2 - Bâtiment D
CS 10313
Sophia Antipolis
06560 Valbonne

A Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Au Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau international EY.

Nous vous informons également que :

- ▶ Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à € 137 000 hors taxes.
- ▶ Le montant de nos honoraires au titre des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à € 41 000 hors taxes.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Chassagne